DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le lundi 11 août 2025

Grève à la Direction des Transports Maritimes (DTM) : Recommandation aux usagers d'anticiper leurs déplacements

Le Conseil départemental de Mayotte informe la population qu'à l'issue d'un entretien tenu ce lundi 11 août 2025 entre le Président, Ben Issa OUSSENI, et les représentants du syndicat Force Ouvrière (FO), ce dernier a confirmé le maintien de son préavis de grève à compter du mardi 12 août.

Le Président regrette cette position, alors que des réponses claires et précises ont été apportées concernant les interrogations et inquiétudes sur l'avenir des agents.

Cette décision intervient malgré les nombreuses réunions organisées au cours des derniers jours entre la Direction générale des services, le Cabinet du Président et les organisations syndicales, dont FO, seul signataire du préavis.

Afin de limiter les perturbations, un **service minimum** sera assuré avec la mise en service d'**une seule barge**. Ce dispositif est susceptible d'être adapté en fonction de la disponibilité des équipages non-grévistes.

Le Conseil départemental **invite l'ensemble des usagers à prendre toutes dispositions nécessaires**, en particulier ceux devant rejoindre l'aéroport, afin d'anticiper leurs déplacements et éviter tout désagrément.

Le Conseil départemental réaffirme sa volonté de **poursuivre un dialogue constructif** dans l'intérêt des agents, des usagers et du territoire, et se tient à la disposition des organisations syndicales.

CONTACTS PRESSE
Anrchidine BACAR • +262 639 69 12 00

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX

+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr